



AUVERGNE-
RHONE-ALPES
BASKETBALL

BULLETIN OFFICIEL
LIGUE AURA DE BASKETBALL
SAISON 2021/2022

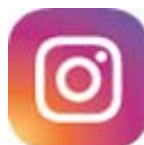


BULLETIN
N°16
10.12.2021

SOMMAIRE

Infos Générales	Page 1
Commission des Compétitions	Page 2
Note FFBB – e-Marque V2	Page 4
Formation des Entraîneurs - Revalidation	Page 5

INFOS GENERALES



En couverture du B.O. ce mois-ci :

Organisé par la ligue AURA de Basketball et Tremplin Sport Formation, le Tournoi des Etoiles est un Tournoi Inter-Comités qui rassemble, durant trois jours, les sélections U13 féminines et masculines de la génération 2009 des départements de la Zone Est de la France (ligue Auvergne-Rhône-Alpes et Ligue Bourgogne-Franche-Comté).

En plus d'être la concrétisation d'une année de travail pour tous les jeunes talents qui participent à des journées de regroupement tout au long de la saison, le Tournoi des Etoiles est une étape incontournable de pré-sélection des futures élites du basket français.

Malheureusement, au vu de la dégradation récente du contexte sanitaire et suite à l'allocution du Premier Ministre invitant à limiter les rassemblements jusqu'aux fêtes de fin d'année, les Comités et Ligues, réunis le 7 décembre, ont décidé du report du Tournoi des Etoiles initialement prévu les 19.20.21 décembre 2021.

L'organisation du Tournoi des Etoiles, qui devait rassembler à minima près de 400 enfants à seulement quelques jours des fêtes de fin d'année, est apparue comme étant un risque non négligeable de propagation du virus.

Afin de ne pas impacter le Projet de Performance Fédéral et de permettre aux jeunes de vivre cette expérience formatrice dans des conditions adéquates de sécurité et de convivialité, le Tournoi des Etoiles sera reporté durant les vacances de février 2022.

COMMISSION COMPETITIONS

Coupe Territoriale ARA

Les finales de la Coupe Territoriale jeunes (U17M et U18F) qui devaient initialement se dérouler à Voiron lors du Tournoi des Etoiles sont déplacées à APPRIEU.

Nous remercions le club de TERRES FROIDES BASKET qui a accepté de prendre en charge l'organisation des rencontres qui opposeront :

- U18F : Pays Voironnais Basket Club contre IE Pontcharra Sports
- U17M : St Vallier Basket Drôme contre IE Oullins Sainte Foy Basketball

COUPE TERRITORIALE AURA

U18 FÉMININES - FINALE AURA

18/12/2021 - 15:00
APPRIEU - SALLE SPORTIVE L'ENVOL

PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB	--	+7	IE PONTCHARRA SPORTS
--------------------------------	----	----	-------------------------

U17 MASCULINS - FINALE AURA

18/12/2021 - 17:00
APPRIEU - SALLE SPORTIVE L'ENVOL

SAINTE VALLIER BASKET DROME	--	--	IE OULLINS STE FOY BASKETBALL
--------------------------------	----	----	----------------------------------

 AUVERGNE-
RHONE-ALPES
BASKETBALL

Pour les Seniors Masculins, deux rencontres de repêchage se dérouleront le 18/12 et les 2 vainqueurs seront qualifiés pour le Trophée Coupe de France (chaque rencontre se joue chez le 1^{er} tiré au sort).

COUPE TERRITORIALE AURA


SENIORS MASCULINS - REPÊCHAGE

18/12/2021 - 20:00
GERZAT - GYMNASSE GEORGES FUSTIER

GERZAT BASKET	--	+7	CS PONT DU CHATEAU
------------------	----	----	-----------------------

18/12/2021 - 20:00
OULLINS SAINTE FOY - GYMNASSE SAINTE BARBE

IE-CTC LYON SO BASKET TERRITOIRE	--	--	TAIN TOURNON AG
-------------------------------------	----	----	--------------------



SURCLASSEMENTS



[NOUVELLE PROCEDURE DEMATERIALISEE DE SURCLASSEMENT – SAISON 2021-2022](#)



AUCUN DOSSIER DE SURCLASSEMENT PAPIER NE SERA TRAITE.

Tout document déposé ou envoyé à la ligue par voie postale sera renvoyé à l'expéditeur.

Consultez tous les PV de surclassement sur le site de la Ligue : [VOIR LES PV EN LIGNE](#)



e-Marque V2 – Règles de bonnes pratiques Clubs & OTM

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input checked="" type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes :		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Cette note s'adresse à l'ensemble des clubs et OTM, utilisateurs de l'application e-Marque V2, afin de leur rappeler les **10 règles de bonnes pratiques** à observer pour le bon usage de l'application :

1. Dès que j'ai connaissance de la disponibilité d'une nouvelle version, je la télécharge et je l'installe
2. Je m'assure que l'application e-Marque V2 n'est pas installée dans le répertoire « Users » ou « Utilisateurs » de mon ordinateur
3. Dans la mesure du possible, je m'organise pour ne pas importer les données du match, à l'aide du code de rencontre, à la dernière minute
4. Je n'importe qu'une seule fois la rencontre, ensuite j'utilise la fonction « reprendre la rencontre »
5. J'ai un problème pour télécharger mes données de rencontre, j'ai le réflexe d'utiliser la fonctionnalité de création manuelle dans e-Marque V2
6. Si je ne parviens pas à lancer l'application e-Marque V2 ou si l'application se ferme en pleine rencontre, je pense à arrêter le trop grand nombre de processus e-Marque V2 qui tournent dans mon gestionnaire de tâches
7. J'ai le réflexe systématique d'enregistrer le PDF de la feuille de marque à la fin de la rencontre sur un support physique ou internet en dehors du répertoire de l'application
8. Idéalement, j'ai suivi la formation e-Marque V2, pour tout connaître sur son fonctionnement,
9. J'ai une question concernant e-Marque V2, je contacte mon référent régional
10. J'ai un problème technique avec e-Marque V2, je contacte l'assistance fédérale, en lui précisant mon numéro de club et en lui détaillant le maximum d'informations concernant le dysfonctionnement que je rencontre.

Merci de faire largement circuler cette information à tous les interlocuteurs concernés au sein de votre club.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter : assistanceeMarqueV2@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Clarisse ACHE DSI	Clarisse ACHE DSI	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2021-12-06 0-SI e-Marque V2 Règles de bonnes pratiques VFIN	

FORMATION DES ENTRAINEURS

Revalidation Régionale des Entraîneurs 2021 / 2022

La revalidation concerne les entraîneurs des équipes engagées en championnat régional ou national :

- JEUNES de U13 à U20 en R1-R2-R3
- SENIORS en PN-R2-R3
- SENIORS en NF2-NF3-NM3

L'offre des actions de formation permettant la revalidation est désormais accessible sur le site de l'IFRABB : <https://www.ifrabb.fr/> - menu Formations Continues puis page Revalidation Régionale

Pour les coachs de Seniors en championnat national, l'offre sera disponible après le retour des informations qui leur sont demandées en ce moment.

Toutes les actions organisées sur tout le territoire AuRA sont ouvertes à tous les entraîneurs, quel que soit leur secteur (en fonction de la catégorie et du niveau).

Ce catalogue n'est pas définitif. D'autres actions pourront être ajoutées au fil de la saison. Il convient donc de se tenir régulièrement informé des options disponibles.

Le principe

En fonction de la catégorie entraînée et du niveau de championnat, l'entraîneur doit des crédits de revalidation

La règle

UN crédit de revalidation s'obtient en participant à UNE action de formation

Les actions de formation

- formation de cadres régionale CQP P1
- formation de cadres régionale CQP P2
- formation de cadres régionale CQP P3
- tournois de jeunes
- soirées techniques
- certaines actions organisées par les comités départementaux
- actions en visio-conférence
- toute autre action pouvant apparaître en cours de saison

Toutes ces actions de formation seront ouvertes aux entraîneurs selon la catégorie et le niveau sur lequel ils interviennent pour leur proposer des contenus adaptés et pertinents.

Le tarif

25 € par inscription à chaque action de formation valant 1 crédit (50€ pour 2 crédits, etc...)

Une plaquette de coach est comprise dans ce tarif (celui de la première inscription uniquement), les modalités pour la récupérer vous seront communiquées ultérieurement.

Les obligations

Catégorie	U13 - U15	U17 - U20	SENIORS		
Niveau	R1-R2-R3	R1-R2-R3	R2 + R3	PN	N3 + NF2
Obligation	Nombre de crédits de formation dus				
	2	1	1	2	4

L'offre de revalidation

Le catalogue des offres d'actions de formation est en cours de finalisation et va paraître très prochainement sur le site de l'IFRABB, il vous renseignera sur:

- l'organisateur
- le lieu
- la date
- les horaires
- le type d'action
- la ou les catégories et le niveau pour lesquels l'action autorise un crédit de revalidation
- la personne ressource

Le catalogue sera régulièrement actualisé en fonction de la programmation de nouvelles offres de formation qui peuvent paraître tout au long de la saison. Il convient donc de se tenir informé fréquemment des actions offertes.

L'inscription

Elle se fera individuellement pour chaque action par l'intermédiaire du site de l'IFRABB. Le paiement est obligatoire à l'inscription, il est à réaliser par l'entraîneur lui-même ; il se fera ensuite remboursé par son club.

La formation continue

Au-delà des obligations à respecter, tout entraîneur intéressé peut s'inscrire librement à l'action de formation de son choix, quels que soit la catégorie et le niveau pour lesquels il intervient en club, dans les mêmes conditions

Les situations particulières

- Pour un entraîneur-coach de plusieurs équipes, l'obligation de revalidation ne se cumule pas, celle à prendre en compte est la plus élevée; il peut ensuite s'inscrire indifféremment aux actions de formation concernant l'une ou l'autre des équipes dont il s'occupe.
- Pour un entraîneur dûment inscrit à une formation d'entraîneur fédéral lors de cette saison 2021 / 2022, son éventuelle revalidation obligatoire pour cette même saison est considérée comme acquise à la condition qu'il suive activement toute sa formation et qu'il se présente à toutes les épreuves.
 - Cela concerne les formations dispensées par l'IFRABB: DEJEPS Basket-Ball, BPJEPS Basket-Ball, BPJEPS Bi-qualification Basket-Ball et Activités Physiques pour Tous, Formation Complémentaire, CQP P1, P2 et P3

- Cela ne concerne pas les entraîneurs inscrits en formation Brevet Fédéral, ni les entraîneurs inscrits au CQP dans le cadre d'un Programme Individuel de Formation qui vont repasser les épreuves suite à un échec initial; ceux-ci doivent répondre totalement aux obligations de la revalidation régionale
- Pour un entraîneur soumis à cette revalidation régionale qui interviendrait au sein d'un comité départemental ou de la ligue :
 - au bénéfice de la formation de cadres (BF, CQP, etc.): une intervention technique ponctuelle sera considérée comme une action de formation réalisée, la responsabilité complète d'un parcours de formation vaudra pour revalidation régionale complète acquise (il faudra alors fournir un justificatif certifié par l'organisateur); une intervention en tant que jury n'est pas valable et n'est pas considérée comme une action de formation
 - au bénéfice de la formation du joueur (sélections départementales ou régionales): si l'entraîneur est un membre permanent du staff en catégorie U12, U13, U14 ou U15 (on entend par là la présence à tous les entraînements, stages et tournois finaux en fonction de la catégorie RIC U12, TDE U13, TIS U14 et TIL U15), alors sa revalidation régionale complète sera considérée comme acquise
- Pour un entraîneur occupant un emploi de Cadre Technique, au sein d'un comité départemental ou de la ligue :
 - s'il est le coach d'une équipe évoluant en championnat régional jeunes ou seniors, sa revalidation régionale est considérée comme acquise
 - s'il est le coach d'une équipe évoluant en championnat de France seniors alors il est soumis aux obligations courantes
- Par rapport au championnat régional JEUNES qui se dispute cette saison en 2 phases après une phase préliminaire territoriale :
 - sont considérés comme entraîneurs d'équipes régionales, donc soumis à la revalidation régionale, tous ceux qui participent à la phase régionale 1 de novembre à février, y compris les entraîneurs dont les équipes vont descendre en championnat départemental à l'issue de cette phase.
 - devront se mettre en conformité avec l'obligation de revalidation régionale les entraîneurs des équipes qui accéderont au championnat régional (R3) pour la phase 2 de mars à juin après accession depuis leur comité départemental.

Les sanctions

En cas de non-respect des obligations liées à la revalidation régionale, le club sera soumis aux pénalités financières suivantes pour chacune des équipes faisant défaut.

U13	300 €
U15	300 €
U17M - U18F	300 €
U20	300 €
Seniors R3	500 €
Seniors R2	500 €
Seniors PN	500 €
Seniors N3 - NF2	700 €

Votre contact

Franck BESTOSO, CTF de la Ligue, est chargé de mission pour la revalidation régionale
06.80.20.08.75

franck.bestoso@aurabasketball.com